

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

## AMENDEMENT

N ° AS4872

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, M. Delaporte, M. Guedj, Mme Karamanli, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

-----

## ARTICLE 7

À l'alinéa 3, après le nombre :

« 1968 »,

insérer les mots

« sauf pour les femmes pour lesquelles l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans aux femmes.